



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Affaire suivie par :

Lille, le 10 mars 2025

Céline BISSCHOP

**Direction des Ressources
Humaines**

Responsable du pôle formation,
emplois et compétences.

Réf. 2025_004

NOTE DE SERVICE

à l'ensemble des personnels

Objet : Note relative à l'organisation des concours ITRF 2025

Le CROUS de Lille ouvre en 2025 plusieurs postes aux concours ITRF de droit commun.

Les personnels intéressés pourront s'inscrire sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté et d'activité (pour les concours internes) ou de diplôme (pour les concours externes).

J'attire votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle vague de fonctionnarisation. Peuvent postuler à ces concours de droit commun les personnels en CDD, ouvriers en CDI ou déjà fonctionnaires dans le cadre d'un souhait d'évolution.

Huit postes sont proposés, répartis de la manière suivante :

Cat	Corps & Grade	BAP	Emploi-type	Type de concours	Postes avec affectation Crous de Lille	Centre organisateur
C	ATRF C1	G	Opérateur logistique	Sans concours	1	Crous de Lille
	ATRF C2	G	Commis de cuisine	Interne	2	Crous d'Amiens
				Externe	2	Crous de Lille
		G	Opérateur de maintenance	Externe	1	Crous d'Amiens
B	TECH CLASSE NORMALE B1	G	Technicien logistique	Interne	1	Crous de Lille
A	IGE CN	E	Administrateur des systèmes et réseaux	Externe	1	Université de Lille

NB : la localisation précise des postes en Unité de Gestion ou en service reste à déterminer

Tél.: 03 20 38 65 70

concours@crous-lille.fr

Cité Marianne – 2 Boulevard de Strasbourg – BP 50100 – 59017 Lille
Cedex

La période d'inscription pour les concours ITRF de droit commun 2025 est la suivante :

Du mardi 02 avril 2025 à 12h00 (heure de Paris)

Au mardi 30 avril 2025 à 12h00 (heure de Paris)

Pour être valides, les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

- Inscription en ligne, avec un dossier à télécharger sur WEBITRF
<https://www.itrf.education.gouv.fr/itrf/menuaccueil.do>
- Envoi du dossier dûment renseigné au Centre Organisateur du concours concerné, en **lettre recommandée** simple, cachet de la poste faisant foi.

L'inscription au concours est une démarche personnelle et réalisée de manière autonome par le candidat.

En cas de problème de connexion, ou de perte de mot de passe, il est nécessaire de contacter l'assistance technique de la plateforme Webitrf :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23691/service-d-assistance-technique-a-l-inscription.html>

Chaque concours comprend donc une épreuve d'admissibilité (épreuve écrite sur table pour les concours externes et dossier RAEP pour les concours internes) et une épreuve d'admission (oral devant jury).

La Direction des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour tout complément d'information.


Guénaël PIRA
Directeur Général